

Image not found or type unknown



Je me suis envoyé des mails à caractère érotiques

Par **Xixamix**, le **31/10/2012** à **14:23**

Bonjour,

Mon problème est assez particulier. Un ami a moi m'envoyait des visuels et des liens Internet à caractère érotiques et pornographiques sur Facebook puis était dans l'obligation de les supprimer car il ne voulait pas que cela soit vu par sa compagne. N'ayant pas de clé USB sous la main j'ai décidé de m'envoyer un mail par ma boîte mail pro avec ses photos et ses liens sur ma boîte mail pro (envoi et réception sur la même boîte) afin de tout conserver pour les récupérer ensuite chez moi.

Que peut-il m'arriver dans le cas où l'employeur tombe dessus ?

Merci de votre retour

Xi

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **15:32**

Bonjour,

Tout dépend des dispositions applicables concernant l'utilisation de l'internet par les salariés dans l'entreprise et du caractère réel des images mais le fait de les avoir enregistrées ne plaide pas vraiment en votre faveur...

Par **Xixamix**, le **31/10/2012** à **15:46**

Bonjour,

Je ne les ai pas enregistrés sur mon poste de travail, elles ont juste été envoyées sur ma boîte pour que je puisse les récupérer chez moi. La question est de savoir si mon employeur a accès à ma boîte professionnelle, qui est gardée sous un mot de passe, et s'il ne doit pas de plus m'informer qu'il surveille ma boîte mail, non ?

merci

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **17:25**

Si les messages ne sont pas placés dans un dossier spécifique facilement identifiable comme quoi ils sont privés, l'employeur peut y avoir accès...